

Programme Apicole Wallon (PAW)

Ce qu'il apporte au secteur

Le Programme Apicole Wallon c'est quoi ?

L'Union Européenne cofinance des programmes d'aide à l'apiculture dont le Programme Apicole Wallon. Il a pour objectif l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de la ruche. En Wallonie, il est destiné à **la veille informative, à l'assistance technique sur le terrain (dont la conservation du cheptel) et à l'analyse des miels et des autres produits de la ruche** (dont le coût serait prohibitif pour les apiculteurs sans l'aide du programme).

Qui est impliqué ?

Pour percevoir ces aides européennes co-financées, il est nécessaire de présenter un plan d'action global en faveur du secteur apicole. Les apiculteurs seuls ne pouvant assurer cette fonction, l'appui de structures apicoles est nécessaire.

En collaboration avec le Comité d'accompagnement représentant les apiculteurs wallons, 4 acteurs ont présenté un programme wallon approuvé par la Commission européenne. Il s'agit d'**ARISTA Bee Research Belgium**, du **CARI asbl**, de **Mellifica asbl**, et de l'**U.F.A.W.B.**

Obligation pour le financement ?

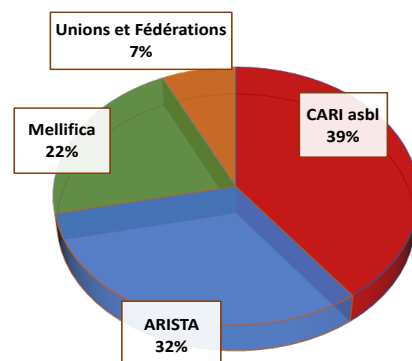
L'enveloppe allouée à la Wallonie est directement dépendante du nombre de colonies déclarées en Région wallonne par les apiculteurs. Ce nombre est déterminé via la campagne annuelle de dénombrement des colonies, coordonnée par les 4 acteurs (CARI, ARISTA, Mellifica, UFAWB). Le financement perçu est proportionnel à la taille du cheptel wallon communiqué. Plus il est complet, plus l'enveloppe est importante.

IMPORTANT : Les informations relatives à l'identité des apiculteurs sont strictement privées et collectées dans le but de valider les données (pas de doublons entre structures). Elles ne font l'objet d'aucune communication auprès de l'AFSCA. Seule la somme du cheptel wallon est communiquée à l'UE.

Montant de l'aide financière ?

Pour la période 2023 à 2027, la Wallonie dispose chaque année d'un **montant total de 422.876,01 €**. Ce montant est co-financé à 50% par l'**Union Européenne (211.438,05 €)** et à 50% par la **Région wallonne (211.438,05 €)**.

Les aides du Plan Apicole Wallon sont réparties entre les 4 acteurs comme à droite :



Ses missions ?

Voici les missions auxquelles travaillent les 4 acteurs du PAW dans le cadre de ce financement :

ARISTA Bee Research Belgium : Développer la sélection d'abeilles résistantes à varroa en Wallonie via :

- **des formations** : actions de sensibilisation et de formation aux technique de sélection des races d'abeilles en mettant l'accent sur la résistance à la Varroase ;
- **la coordination de groupements d'apiculteurs** travaillant sur la sélection, en leur apportant un soutien technique et des conseils ;
- **le développement d'un test rapide de détection de résistance** à la Varroase et l'amélioration de la méthodologie de sélection du caractère VSH.

CARI asbl : Apporter une assistance technique aux apiculteurs et développer les analyses des produits de la ruche pour aider les apiculteurs à valoriser la qualité de leurs produits (notamment le miel) via :

- **une assistance technique aux apiculteurs** : veille, traitement et restitution de l'information, gestion de Groupes de Travail (GT sanitaire, Comité Miel), outils de suivi collectifs (balances), organisations d'évènements (Journée Namur, Tournoi ruchers...) ;
- **la participation à des tests de terrain** (ex. protection des ruchers) **et aide à l'adaptation des pratiques** (ex. face au changement climatique) ;
- **la communication entre les apiculteurs et les autres acteurs de la société** : jeune public, agriculteurs, groupes de travail sur la gestion des densités des pollinisateurs... ;
- **le suivi des marchés** (wallon, international) et calcul d'indices de production et de prix des produits de la ruche
- **le développement d'analyses sur la qualité des produits de la ruche** : maintien et développement d'outils accrédités norme ISO 17025 :2017, de la base de données de référence des pollens et de méthodes d'analyses ;
- **l'aide à la valorisation de la qualité des produits de la ruche** : ex. développement d'outils de communication pour les apiculteurs (QR code, étiquettes), organisation du concours miels d'ici et d'ailleurs, valorisation d'autres produits que le miels...

Mellifica asbl : Promouvoir l'abeille noire de Chimay (sous-espèce endémique menacée) via :

- **une assistance technique spécifique** (formation technique sur l'abeille noire, distribution de matériel génétique, valorisation de la marque « miel de Noire ») ;
- **le développement d'une station de fécondation/sélection dédiée à l'abeille noire** (gestion de la station de fécondation, assistance génétique, assistance et formation des apiculteurs à la sélection).

U.F.A.W.B. : Soutenir la publication de la revue : « Apiculture en Wallonie » par les Unions et Fédérations d'apiculteurs wallons :

- 6 numéros/an, imprimés à 2700 exemplaires chacun ; distribués aux membres du secteur apicole (sections apicoles, fédérations, cercles) moyennant une participation financière réduite.

Lien utiles :

- Site du CARI asbl : www.cari.be
- Site d'ARISTA Bee Research Belgium : www.aristabeereseach.org
- Site de Mellifica asbl : www.mellifica.be
- Page de la RW sur le Secteur de l'Apiculture : <https://agriculture.wallonie.be/miel>
- Page de la RW pour participer au dénombrement des ruches en Wallonie : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/participer-au-denombrement-des-ruches-en-wallonie>